



## Covid-19 – Restons mobilisé-es !

Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, a annoncé jeudi soir que la métropole de Grenoble était désormais placée en «zone d'alerte maximale», ce qui entraîne des nouvelles restrictions sanitaires.

La Préfecture de l'Isère a précisé ce jour les mesures mises en place à compter du samedi 10 octobre 2020 à 00h00 :

• Les établissements recevant du public suivants sont fermés à toute activité :

○ les ERP de type P (salles de jeu, casinos) ;

○ les ERP de type T (lieux d'exposition, foires et salons) ;

○ les ERP de type L (uniquement en ce qui concerne les salles des fêtes et salles polyvalentes) ;

○ les ERP de type CTS (tentes, chapiteaux et structures extérieures).

• L'ensemble des bars, cafés, salons de thé, bars à chicha et autres débits de boissons des communes de Grenoble Alpes Métropole n'exerçant pas une activité de restauration à table sont fermés.

• Les restaurants peuvent, quant à eux, rester ouverts, sous réserve de la mise en

place d'un protocole sanitaire, qui prévoit notamment :

○ la limitation du nombre de convives à 6 personnes maximum par table ;

○ le service uniquement à table (pas de service au bar ou au comptoir) ;

○ la mise en place d'un cahier de rappel (avec destruction des données après un délai de 14 jours) ;

○ un espace libre d'au moins 1 mètre entre les chaises des différentes tables ;

○ le paiement obligatoire à table (pas de paiement au comptoir) ;

○ la mise à disposition de gel hydro-alcoolique en quantité suffisante, et idéalement sur chaque table ;

○ le port du masque obligatoire pour tous les personnels, y compris en cuisine, ainsi que pour les clients lorsqu'ils se déplacent ;

○ l'affichage de la capacité maximale d'accueil sur la devanture du restaurant et sur le site internet, le cas échéant.

• La capacité d'accueil des centres commerciaux et de tout autre magasin est limitée, dans la limite de 4 m<sup>2</sup> par client, hors personnel et hors zones technique.

• La vente à emporter de boissons alcoolisées est interdite de 20h à 6h ;

• Les fêtes étudiantes sont interdites.

La Ville de Grenoble appelle les Grenoblois et Grenobloises à rester mobilisés en respectant les bons gestes et les mesures sanitaires en vigueur.

Dans un courrier à Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, Eric Piolle, Maire de Grenoble, demandait cette semaine un réel partenariat avec l'Etat dans la gestion de la crise sanitaire ; il regrettait notamment l'absence de partage des scénarios de l'Etat pour les semaines et mois qui viennent.

France urbaine a également transmis cette semaine au Premier ministre des propositions pour renforcer l'efficacité de la lutte contre la Covid-19 : déploiement de la communication sur les risques de contamination dans la sphère privée d'une part et en direction des jeunes d'autre part ; partage de la stratégie de communication envisagée par le Gouvernement pour les vacances de la Toussaint ; définition au plus vite d'une communication claire sur la

stratégie vaccinale face à la grippe saisonnière ; etc.

En partenariat avec la Croix Rouge, la Ville a formé des agent-es municipaux aux bons gestes dans chaque équipe.

Des ambassadeurs des bons gestes parcourront la ville à la rencontre des habitant-es et en particulier les plus jeunes pour rappeler les bons gestes à adopter, notamment dans la sphère privée.

Pierre-André Juven, Adjoint à la Santé, déclare :

*« La situation sanitaire est préoccupante, nous devons rester vigilants et mobilisés !*

*J'appelle les jeunes en particulier à respecter les gestes protecteurs et à faire preuve de la plus grande prudence dans leurs interactions avec les personnes plus âgées.*

*La Ville va renforcer les campagnes de communication et de sensibilisation à destination des jeunes.*

*Prenons soin les uns des autres ! ».*

